



CCAS

SAINT-OUEN-DU-TILLEUL

Arrondissement de BERNAY

Département de l'EURE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATION**

Séance du **21/12/20** à **18 h 00**

L'an deux mille vingt, le vingt-un décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean AUBOURG, Président.

Convocation et affichage : 18/12/2020

Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir	Secrétaire
Jean	AUBOURG	X				
Françoise	RADENEN	X				
Dany	MUEL	X				1
Guylène	FREVAL	X				
François	GOHE	X				
Amélie	PROD'HOMME	X				
Maryse	SIMON		X			
Sandrine	TARQUINI		X			
Bessy	NEVEU	X				
Nelly	MAILLARD	X				
Florence	VIEUXBLE		X			
		8	3			1

SECOURS D'URGENCE

Monsieur le Président expose que la commission du CCAS a été sollicitée pour une famille qui comptait trois personnes dont un enfant de 11 ans atteint d'autisme.

L'épouse vient de décéder et l'époux se trouve dans une situation très précaire. Il est autoentrepreneur depuis plusieurs années et jusqu'à présent il ne se verse aucun salaire. Ses revenus lui ont simplement permis de payer ses charges et d'acheter du matériel.

Monsieur le Président donne lecture du courrier de l'assistante sociale de l'établissement hospitalier, où travaillait l'épouse, appuyant la demande d'aide financière.

Il fait part au Conseil de deux factures en attente, la première pour l'EDF d'un montant de 228,48 € et la deuxième pour le transport scolaire d'un montant de 85,50 €.

Monsieur le Président, propose à la commission au vu de la situation de cette personne une aide alimentaire supplémentaire de 500 € en carte d'achat chez Leclerc.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, à l'unanimité :

D'accorder un secours d'un montant de 500 € en carte d'achat Leclerc.

De prendre en charge la facture EDF pour un montant de 228.48 € et la du transport scolaire pour un montant de 85,50€.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Président explique au conseil qu'il convient de prendre une décision modificative.

Dépenses

Fonctionnement

Art. 61521	- 2 100 €
Art. 64131	+ 2 100 €

Le Conseil accepte à l'unanimité.

Questions diverses

Mme Françoise Radenen remercie les membres de la commission qui ont aidé à la distribution des colis de Noël et précise que celle-ci s'est bien déroulée. Des personnes absentes ce week-end ont déjà contacté la mairie pour récupérer leur colis.

La séance est levée à 19h30.